



ATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE UN LIBRARY



FEB 2 1983

Distr.
GENERALE

S/15583
1er février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 91ème séance plénière de sa trente-septième session, le 3 décembre 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/67, intitulée "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation" 1/. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité de s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prendre dûment en considération le rapport du Secrétaire général."

Note

1/ N'est pas reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/37/67.
